



ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER D'ILLE ET VILAINE

LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS N°27 – Septembre 2024

Le mot du Président :



Extrait du rapport moral de notre dernière
Assemblée Générale :

**S'agissant de la problématique sanglier,
l'avenir semble s'obscurcir encore !**

Chères Adhèrentes, Chers Adhérents,

La prolongation de la chasse à **l'affût/approche** en avril-mai est une mesure très positive, mais qui n'est accompagnée d'aucune consigne de tir, d'aucun élément de langage. Il faut, en cas de présence d'une compagnie, tirer impérativement un petit sanglier, voire les tout-petits, en épargnant les grosses laies : la laie meneuse devrait normalement déménager ailleurs. C'est une bonne demi-mesure : 1099 sangliers de plus prélevés la saison dernière, et on limite le tir sur les semis de maïs, et pourquoi pas ailleurs ? Veut-on encore préserver ? Qui a encore peur d'une chute des populations ? Pourquoi ne pas ouvrir les vannes en grand de la chasse à l'affût ! Protégeons les semis en réduisant aussi les populations sur un secteur.

Cette chasse d'avenir doit être davantage pratiquée dans notre département en incitant les adeptes à suivre une formation spécifique. Cela permettra à ces nouveaux pratiquants d'avoir des connaissances de base en balistique et de se familiariser avec la manipulation d'une arme à canon rayé. Les nouvelles générations ont de l'appétence pour ce mode de chasse plus en accord avec leur mode de vie.

Pour la dernière saison, on constate donc une augmentation alarmante des prélèvements (+1099) : faut-il s'en réjouir ou s'alarmer ? La saison à venir nous le dira avec 3 possibilités : recul des populations, stagnation ou augmentation. Recul si les chasseurs ont impacté les populations de sangliers la dernière saison, ceci est peu envisageable, l'augmentation étant la possibilité la plus probable. On peut dire que si cette progression ne s'infléchit pas, la situation est hors de contrôle. Est-ce que face à ce constat, les actions menées ces dernières années pour « contrôler » les populations de sanglier ont été couronnées de succès ? Non, donc il faut se rendre à l'évidence, on est dans l'échec. Les seules mesures prises ont été des mesures financières accompagnées d'aucune mesure de gestion. Les seules mesures financières ne suffiront pas à endiguer l'accroissement des populations. Il faut que toutes les techniques de chasse soient mise en œuvre en réfléchissant à des adaptations spécifiques là où cela s'impose.

Certains territoires ont fait des efforts en exerçant une pression de chasse plus forte et cohérente, ils sont dans un secteur dit « point noir » et sont donc impactés par les augmentations de la taxe territoriale, qui est perçue dans ce cas comme une sanction de leur bonne gestion. Je le crains, la taxe territoriale risque d'augmenter l'année prochaine, sauf à innover ou changer le financement des dégâts de grand gibier ! Par contre ne justifions pas une augmentation future en comparant l'aspect financier avec d'autres départements de l'est de la France.....

Une des préconisations de l'ADCGGIV en 2018, était la gratuité du tir des petits sangliers, cette mesure n'a été reprise qu'en partie l'année dernière avec un bracelet réduit à 10€ pour les moins de 25 kg. A noter, cette mesure a failli être abandonnée pour la saison à venir avec un retour du bracelet à 40€ !

Je suis comme vous tous, je voudrais un maximum de sanglier, mais devant la situation hors de contrôle qui va à terme grandement pénaliser l'ensemble des chasseurs et la chasse populaire en générale, je le martèle : il faut impérativement que les chasseurs se concentrent sur tous les petits sangliers avec une ou des mesures incitatives fortes, et cela dès le mois de décembre, en laissant tranquille les plus grosses laies qui structurent les compagnies. Vu la situation, mon éthique en souffrira, sur les « points noirs » il faut désormais détruire les marçassins d'hiver, mais à 10€ c'est encore cher !

La majorité des chasseurs brétiliens ont une connaissance cynégétique rudimentaire sur ce sujet, malgré les moyens de diffusions. Ils tirent trop souvent en priorité les plus gros !, il faut de la viande pour 40€. L'inverse de ce qu'il faut faire. Je regrette qu'il n'y ait pas plus d'informations données auprès de ces chasseurs.

Soyons réaliste, l'objectif qui est l'obligation de réduire de 20 à 30% les surfaces agricoles détruites sera difficilement atteint, sauf à appliquer et adapter des techniques efficaces.

Les conséquences risquent d'être dramatiques, avec par exemple, l'obligation d'autoriser la chevrotine ! Comme je l'ai lu pour la chevrotine autorisée dans un département : « *une avancée que les chasseurs attendaient !* » En effet notre préfet, risque de l'imposer comme il imposera d'autres mesures dangereuses. Pour mémoire, lors du « Bilan de la réunion de restitution de la problématique gestion sanglier du 6 octobre 2020 » tenu à la FDC35, sur le point « obtenir l'autorisation réglementaire du tir des animaux autour des engins agricoles » le rapport concluait en une mesure « *Risible* » avec le « *début de grands abus* » et « *pas très bien perçu par le grand public* ». Cette mesure sera bientôt inscrite dans le Schéma de Gestion Cynégétique d'Ille et Vilaine et applicable.

Concernant la chevrotine, « Mr François Sommer » en 1972, les études de l'ONCFS en 1982, de l'ANCGG en 2005, 2009 et 2014, celle de la FDC des Landes en 2014, sont toutes suffisamment claires en aboutissant à des conclusions communes sur sa dangerosité : efficacité limitée à très courte distance, dispersion importante des projectiles en sortie du

canon, forte propension aux ricochets dépassant très souvent un angle de 30°. N'oublions pas qu'à l'origine la possibilité de dérogation pour le tir du sanglier était : en battue dans les départements présentant des formations de garrigues ou maquis. Attention à qui l'utilise et comment, la chevrotine est efficace que dans un contexte précis et qu'avec des consignes rigoureuses strictement appliquées !

Nous ne voulons pas être des régulateurs, mais ne nous cachons pas derrière nos petits doigts car par la force des choses on l'est déjà, devant ce constat, peut-on encore parler de chasse éthique, responsable et équilibrée ?

Éric Coirre

La Fièvre Porcine Africaine (FPA) est aux portes de la France

Dr Vét. D. Descamps

VIGILANCE Fièvre Porcine Africaine

La Peste Porcine de FPA a été détectée sur un sanglier le 15 juin, à 100 km de la frontière française en Allemagne. Depuis, et depuis peu, ce sont 6 autres sangliers qui ont été trouvés morts, infectés par la Peste et sur la même zone. Ces cas sont toujours sur la rive Est du Rhin !

La maladie est également présente à l'Est de l'Allemagne à la frontière polonaise, en Italie, dans les pays de l'Est de l'Europe et dans la quasi-totalité des pays asiatiques.

Sur l'origine de la contamination, pas de confirmation pour le moment mais l'origine humaine semble la plus probable (rejet de déchets carnés infectés ?)

Des drones à caméra thermique sont utilisés, y compris dans les réserves naturelles, pour repérer des cadavres de sangliers car la recherche et l'enlèvement des animaux morts font partie des mesures essentielles pour lutter contre l'épidémie, le virus étant particulièrement résistant (plusieurs mois) dans les cadavres et à proximité dans le milieu extérieur. Ceci doit permettre de déterminer aussi la zone géographique infectée et envisager des mesures de lutte adaptées.

La DGAL n'a, pour le moment, pas décidé de modifier le niveau de surveillance des mortalités anormales de sangliers sauvages par le réseau SAGIR OFB/Fédérations des chasseurs dans l'Est de la France et sous réserve de l'évolution dans l'Ouest de l'Allemagne.

Ce niveau de surveillance en France métropolitaine est actuellement le niveau 2A (niveau 1 de fonctionnement habituel du réseau + analyses FPA sur tous les cadavres collectés par SAGIR).

Pour rappel, compte tenu de la situation très compliquée en Italie, seuls les départements de Corse et ceux de PACA frontaliers de l'Italie (04, 05 et 06) sont au niveau 2B (niveau 2A + renforcement de l'observation de terrain en augmentant le réseau d'acteurs).

Le virus touche des sangliers sauvages et constitue une menace sérieuse pour la chasse de cette espèce. Elle menace également des élevages de porcs et **constitue une menace importante pour la filière porcine Française. Des mesures strictes en matière de biosécurité sont appliquées au niveau des élevages porcins français et devraient donc limiter les risques de contamination en cas d'apparition de la Peste sur notre territoire.**

Afin de limiter les risques d'introduction de la FPA en France, nous vous rappelons les éléments suivants :

- Assurez-vous de bien jeter vos restes de repas dans des poubelles adaptées et fermées ;
- Nettoyer et désinfecter les bottes, véhicules si vous partez chasser dans des pays infectés
- Signalez à votre FDC si vous constatez des pertes anormales de sangliers sur votre territoire,

Je rappelle qu'il n'existe actuellement pas de vaccin efficace contre la Peste Porcine Africaine. Certains vaccins ont été testés en Asie mais avec des résultats irréguliers. Mais certains travaux de recherche sont prometteurs dans ce domaine.

Dominique Descamps, Administrateur de notre AD

Concours sur sanglier courant et tirs sur cibles fixes à Botsay 22110 Glomel

Dominique Descamps



Le samedi 8 juin, les ADCGG bretonnes et de Loire-Atlantique, à l'initiative de l'ADCGG 22, participaient à un concours de tir sur sanglier courant, tir sur cible fixe, à 50 mètres à bras franc et à 100 mètres avec canne de pirsch, sur le magnifique stand de tir de la FDC 22. Chaque équipe départementale comprend entre 3 et 4 tireurs. Pour l'Ille & Vilaine, nous étions 3, Dominique DESCAMPS, Jean- Michel GRIVEAU et Michel MORELLE , fidèle adhérent de notre ad . Pour le sanglier courant l'on officiait avec le modèle ANCGG, avec des points positifs, voire

nuls ou négatifs, comme pour la balle de patte ou de groin !.

Deux premiers tirs d'essai ont été réalisés par chaque compétiteur et pour chaque vitesse de sanglier courant, avant de passer aux choses sérieuses : les tirs pour la qualification ! Pour chaque vitesse, 2 balles dans un sens et 2 balles dans l'autre et les points étaient ensuite additionnés.

Ensuite, pour le tir sur cible fixe à 50 mètres avec 2 balles d'essai préalables puis 4 balles pour la qualification. Il en est de même pour le tir à 100 mètres avec canne de pirsch. Suite à ces épreuves, l'équipe 35 a pu décrocher une médaille d'or pour le groupe et l'argent pour le tir en individuel.

Un buffet extra nous attendait ensuite juste avant la remise des résultats et des prix.

Des épreuves dans la bonne humeur et la convivialité, un moment d'échanges : nous garderons un excellent souvenir de cette journée et sommes tout disposés à participer de nouveau l'année prochaine, tout en espérant une plus grande participation à ces épreuves.

Un trophée de sanglier Record

MASSIF DE PAIMPONT- COËTQUIDAN :



Un sanglier (127 kgs) dont les mensurations du trophée dépassent les normes habituelles de son espèce, relevées jusqu'à ce jour tant en Bretagne que même dans tout le Grand Ouest de la France, prélevé par Arnaud de BODMAN l'invité de notre fidèle adhérent Michel Rebuffé, lors d'une battue de la S.C.M.C.C. le 19 novembre 2023, sur la commune de Campénéac (56) au Nord du camp, d'emblée, avant toute mensuration, ressortait au regard du cotateur – particulièrement heureux de le réceptionner - comme atteignant des sommets, par référence aux cotations habituelles même non négligeables, effectuées habituellement sur le massif de Paimpont-Coëtquidan .

La cotation devant être effectuée à deux, obligatoirement, au regard des règles applicables à ce niveau de trophée, l'était avec le concours de l'ami Jean-Marie BLUM cotateur agréé AFMT, lui aussi, et Président de l'ADCGG44.

En définitive le trophée tutoyant le niveau « exceptionnel » devait ensuite être soumis à l'arbitrage de la Commission Nationale de l'AFMT qui, le 13 avril 2024 homologuait le trophée à hauteur de 127,60 pts C.I.C. (niveau « or » car > 126 pts et < 128 pts : niveau « exceptionnel »)

La fiche de cotation avale des mensurations exceptionnelles, telles que la longueur des défenses 23,4 et 24,2 cm et la circonférence des deux grès arrêtés à 28,4 mm, chacun.

ASSOCIATION FRANÇAISE DE MENSURATION DES TROPHÉES

Informations Générales
 Fiche N° : **108432** Excel N° : **115162-016** Espèce : **Sanglier** Cotateur principal : **COMMISSION NATIONALE (417925)**
 Homolog. le : **16/04/2024** Créé : **16/04/2024** Bracelet N° : Statut actuel : **Homologué**
 Mod : **11:10** Mod : **16/04/2024 11:49**

Informations sur l'obtention
 Obtention : **19/11/2023** Lieu : **Camp de Coëtquidan Campeneac** Dept : **56 MORBIHAN** Pays : **France**

Nom : **DE BODMAN** Prénom : **Arnaud** N° d'adhérent :
 Tél :
 Cotation CIC : **fixé** Date et lieu cotation : **13/04/2024, AUFFARGIS** Age :
 Origine : **Tir** Statut actuel : **Homologué** Motif rejet :
 N° cotateur assesseur N°2 : **DE KERVENOAEL Yvon (115162)** N° cotateur assesseur N°3 : **BLUM Jean-Marie (102255)** N° cotateur assesseur N°4 :

Mensurations Sanglier

Longueur des défenses	G 23.4 D 24.2	moy. en cm x 1	23.80
Largeur des défenses	G 28.4 D 28.4	moy. en mm x 3	85.20
Circonférence des grès	G 7.1 D 7	en cm x 1 en cm x 1	14.10
Suppléments défense	1.5	0 à 2	1.50
Suppléments grès	3	0 à 3	3.00
Déductions	0	0 à 10	0.00
Total définitif			127.60

Le trophée (127,60 pts) bien évidemment s'envolait dans la liste des 45 résultats de trophées de sangliers homologués du Morbihan à laquelle il appartenait, et en prenait très largement la tête, les suivants plafonnant - plus raisonnablement (!) - à 123,35 pts puis 122,31 (niveau « or » >120) et 119,64 pts (niveau « argent » >115), ces deux derniers sangliers déjà prélevés à Coëtquidan et appréciés par le même cotateur.

Si l'on examine maintenant la liste des trophées d'Ille & Vilaine, la rivière l'AFF étant la seule limite naturelle, aisément franchissable par sus scrofa, qui ne s'en prive pas, pour rejoindre les deux parties du massif interdépartemental, l'on observe que sur les 18 sangliers homologués seuls 3 dépassent les 120 pts : le mieux côté (124,78 pts) étant le sanglier FERRUGIA, prélevé le 19 octobre 2019, suivi du sanglier GAUTIER (124,05) prélevé le 13 novembre 2016, lui aussi sur le massif de PAIMPONT (cf lettre d'information ADCGGIV n°18 de janvier 2020).

Le trophée actuel avec ses 127,60 pts se classe encore le 1^{er} de la Bretagne et même du Grand Ouest, (sur la partie ouest de la France extérieure à une ligne allant de Dieppe à Toulouse !) tandis que sur la liste nationale il se plaçait lors de son homologation 17^{ème} s/ 2953.

24 Résultats

N°meur département	Departement d'obtention	Année découverte du trophée	Caté espèce	Nom détenteur	CIC cabari	CIC fixé	Flués en calc.	Origine	N°meur Fiche excel	N° cotateur principal	Nom cotateur	Date cotation	Statut actuel	Statif rejet éventuel	Date homologation
67507	45	06/02/2015	Sanglier	***	127.1	127.1	fix.	Tir	125267-005	125267	VILLEJEAN Emmanuel		Homologué		
76122	26	02/11/2008	Sanglier	***	137.8	137.8	fix.	Tir	101555-018	101555	LEFRANC Hubert	17/04/2009	Homologué		26/05/2019
76124	45	31/12/1925	Sanglier	***	130.05	130.05	fix.	Tir					Homologué		
76125	08	31/12/1959	Sanglier	***	130.05	130.05	fix.	Tir		417925	COMMISSION NATIONALE	01/01/2020	Homologué		
76126	10	31/12/2000	Sanglier	***	134	134	calc.	Tir		100336	FRANÇOIS Alain	25/05/2019	Homologué		14/03/2020
76127	7	31/12/1997	Sanglier	***	129.55	129.55	fix.	Trouvé					Homologué		
76128	66	31/12/1997	Sanglier	***	129.4	127.4	fix.	Tir					Homologué		
76129	80	31/12/1993	Sanglier	***	127.25	127.25	fix.	Tir					Homologué		
76130	82	31/12/2001	Sanglier	***	127	127	fix.	Tir					Homologué		
95338	66	23/02/2015	Sanglier	***	127.8	127.8	calc.	Tir	129229-027	129229	DEL CLOS Jacques	21/08/2017	Homologué		29/03/2020
95348	83	14/09/2016	Sanglier	***		131.6	fix.		141344-040				Homologué		
95349	34	19/07/2016	Sanglier	***	127.4	127.4	calc.	Tir	131064-010	131064	ROUSSELLE Jacques	31/10/2016	Homologué		06/03/2017
96265	60	17/02/2019	Sanglier	***	132.35	132.35	fix.	Tir		100336	FRANÇOIS Alain	24/05/2019	Homologué		25/05/2019
96736	04	25/08/2012	Sanglier	***	129.5	129.5	fix.	Tir		200328	MENNOZ DOMINIQUE	19/08/2017	Homologué		31/08/2019
96954	54	01/01/1960	Sanglier	***	134.4	134.4	fix.	Tir			COMMISSION NATIONALE	01/01/2020	Homologué		
99778	23	01/01/2020	Sanglier	***	134.51	134.51	calc.	Tir	142357-102	142357	POMMIER Alain	19/05/2020	Homologué		14/06/2021
102372	21	01/11/2012	Sanglier	***	127.55	127.55	calc.	Tir	113719-133	417925	COMMISSION NATIONALE	03/11/2021	Homologué		14/12/2021
102945	10	11/12/2021	Sanglier	***	127.25	127.25	calc.	Tir	140043-387	140043	FIEVET Bernard	31/01/2022	Homologué		08/02/2022
103809	26	10/10/1998	Sanglier	***	128.35	128.35	calc.	Tir		200328	MENNOZ DOMINIQUE	16/06/2002	Homologué		26/06/2002
105537	78	22/03/2017	Sanglier	***	127.75	127.75	calc.	Tir		140500	DRUYER Jost	19/09/2017	Homologué		20/03/2023
105538	18	12/12/2016	Sanglier	***	127.8	127.8	calc.	Tir		140500	DRUYER Jost	04/05/2017	Homologué		20/03/2023
106530	66	19/03/2023	Sanglier	***	127.16	127.16	calc.	Tir	103202-368	103202	DOUTRES Bernard	25/06/2023	Homologué		21/07/2023
108452	56	19/11/2023	Sanglier	DE BODMAN	127.6	127.6	calc.	Tir	115162-016	417925	COMMISSION NATIONALE	13/04/2024	Homologué		16/04/2024
108888	52	25/11/1979	Sanglier	***	130.9	130.9	fix.	Tir		417925	COMMISSION NATIONALE	16/06/2024	Homologué		17/06/2024

L'on réitérera les doléances et conseils formulés dans cette lettre n°18 p. 9 : il est dommage qu'un si petit nombre de trophées ait été homologué en Ille & Vilaine (18) alors même que dans les territoires de chasse Brétiliens l'on a connaissance, chaque année, de trophées intéressants méritant largement d'être soumis à une cotation qui répétons-le est

totalelement gratuite.

Afin de présenter dans les règles vos trophées pour une cotation et de ne pas hypothéquer l'accomplissement ultérieur de celle-ci, nous ne saurions mieux faire que de vous inciter à appliquer les conseils de préparation des trophées des différentes espèces de Grand Gibier réunis sous la rubrique :

<https://www.ancgg.org/espace-documentaire/trophees/preparer-un-trophee/>

Enfin tous les Adhérents des Associations Départementales de Chasseurs de Grand Gibier ont accès au catalogue national des trophées de Grand Gibier français (hors enclos) et consultable sur internet sous « [trophees.ancgg.org](https://www.ancgg.org) » accessible par votre identifiant qui est votre email enregistré par votre ADCGG lors de votre adhésion et le mot de passe qui correspond à votre numéro d'adhérent (cf carte d'adhérent).

Yvon de Kervénoaël

Cotateur A.F.M.T.

06 98 09 84 19

yvon.de.kervenoael@live.fr

Bilan prélèvement & dégâts Grand Gibier 2023-2024 en I&V.

Yvon de Kervénoaël

Votre association assure une veille sur les données administratives et réglementaires, intéressant la chasse du grand gibier en I&V, publiées sur internet.

La surveillance du site de la Préfecture (*Actions de l'Etat*, rubrique « *environnement* » « *chasse* ») à cet égard est intéressante : elle a ainsi été récompensée en mai 2024 , par la découverte de la publication, en avril , à l'initiative de la DDTM 35 sur ce site , des bilans gestion grand gibier 2023-2024 établis et fournis par la FDC35 à l'Administration, comme elle en a l'obligation réglementaire spécialement depuis la publication du décret n°2023-1363 du 28 décembre 2023 , introduisant notamment de nouveaux mécanismes de suivis et d'évaluation des populations de grand gibier pour ajuster les mesures de réduction des dégâts en fonction des résultats obtenus.

TOUT les chiffres ,tableaux , diagrammes , sur la gestion du grand gibier en I&V (en 2023-24 et souvent sur les 10-12 précédentes saisons de chasse) que la FDC35 a communiqué à l'administration , et que nos adhérents chasseurs souvent également gestionnaires de territoires, seront heureux de découvrir- enfin - , du fait de l'initiative bénéfique de la DDTM 35 ,... mais aussi in fine , grâce à l'insertion par notre AD sur son site de ce document précieux , sont ainsi soumis à votre analyse, réflexion , en permettant des discussions productives , sur des bases fiables désormais connues , entre chasseurs brétiliens.

POUR RAPPEL le site de notre association que nous vous incitons vivement à consulter, d'une façon générale, périodiquement, et actuellement, tout spécialement pour le visionnage de ces BILANS GESTION GRAND GIBIER

se rejoint :

<https://www.ancgg.org/ad35/bilans-plans-de-chasse-gestion-grand-gibier-2023-2024-bilan-degats-grand-gibier/>

Vous trouverez ci-dessous un aperçu non exhaustif des éléments composant ce bilan de gestion qui devrait vous inciter à vous reporter à notre site pour appréhender le fond de ce bilan. :

- *Bilan prélèvements SANGLIERS*
- *Evolution départementale des prélèvements (sanglier 2009-10 à 2023-24)*
- *Evolution du poids moyen*
- *Evolution du sex-ratio*
- *% de sangliers prélevés- plaine, bosquet, petit bois*
- *% de sangliers prélevés -bois > à 20 ha*
- *Evolution du nombre moyen de sangliers observés lors d'un prélèvement.*
- *Mode de prélèvement – Approche et Affût – évolution des prélèvements en %*
- *Analyse par unité de gestion*
- *Réalisation par unité de gestion (2023-24)*
etc...etc...

GRANDS CERVIDÈS

- *Bilan des comptages nocturnes cerf élaphe (printemps 2024)*
- *Evolution des I.K.A. Grands cervidés.*
- *Carte I.K.A. Cerf Paimpont*
- *Évolution des prélèvements grands cervidés de 1973-74 à 2023-24*
- *Evolution chiffrée des prélèvements de 2010-11 à 2023-24*
- *Taux de réalisation prélèvements grands cervidés de 2008-09 à 2023-24*
Etc... (Tableaux divers : – ventilation par sexe, structures classe d'âge des mâles prélevés de 2012-13 à 2023-24)

CHEVREUILS

Pour le Chevreuil, présentation également de nombreux tableaux, cartes – pour l'évolution des prélèvements, des taux de réalisation, analyse par UG (2023-24)
Pourcentage de réalisation. Etc...

BILAN DÈGÂTS DE GRAND GIBIER

- *Indemnisation par espèce.*
- *Localisation des dégâts.*
avec tableaux analysant les dégâts de grand gibier sur l'U.G.16 Brocéliande.
Etc...

**Notre association ADCGG35 était présente au Centenaire de la FDC35
Le 23 juin 2024**

Très bonne représentation de notre association, nombreuses visites sur notre stand pour de nouvelles adhésions, vente d'articles promotionnels,

Marques d'intérêt prononcées à l'égard du Brevet Grand Gibier 2025



Brevet Grand Gibier 2024

4 Médailles d'Or 1 Médailles d'Argent

